

vénéré de l'église. En faisant part au digne Pontife des vœux du clerge et du peuple de mon diocèse au sujet du décret qu'il a tant à cœur de proclamer, je serai heureux de lui exprimer en même temps les vives sympathies de l'un et de l'autre pour les amertumes dont il a été abreuvé, et leur ardent désir que la divine Providence veuille bientôt y mettre fin.

Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.



JOS. ARCHEV. DE QUÉBEC.

N. B. L'opinion de votre peuple vous sera suffisamment connue, s'il ne fait aucune réclamation.